

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

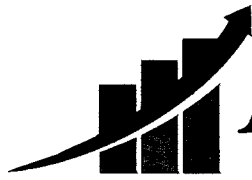
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00578

Numéro SIREN : 803 250 273

Nom ou dénomination : ZIVAL INTEGRATIONS INDUSTRIELLES VALENCIENNOISES

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2019 sous le numéro de dépôt 3120



AUDIT & GESTION
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

SAS 2IVAL
89, Rue George Stephenson
Zone Technopole Transalley
59300 FAMARS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

15-17 Avenue d'Amsterdam
59300 VALENCIENNES
Tél : 03.27.28.12.68

Désignation de l'entreprise : 2IVAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise 89 rue George Stephenson Zone Technopole Transalley 59300 TAMARS Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 3 1 Néant *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 033	AG	3 340
	Fonds commercial (1)	AH		AI	2 693
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	39 893	AS	21 464
	Autres immobilisations corporelles	AT	89 262	AU	24 856
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	9 983	BI	9 983
	TOTAL (II)	BJ	145 171	BK	49 660
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	29 492	BM
En cours de production de biens		BN	738 991	BO	738 991
En cours de production de services		BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
Marchandises		BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	326	BW	326
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 142 226	BY	1 142 226
Autres créances (3)		BZ	194 039	CA	194 039
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE
	Disponibilités	CF		CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 775	CI	24 775
TOTAL (III)	CJ	2 129 848	CK	2 129 848	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 275 020	1A	49 660
					2 225 360

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2 IVAL		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30 000...)	DA			30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			475 293
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			145 884
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			654 176
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			495 915
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			907
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			622 466
	Dettes fiscales et sociales	DY			440 091
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			11 805
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC			1 571 184	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			2 225 360
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			1 146 002	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			39 128	

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2019

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : 2IVAL				Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	12 380	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	12 380	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	343	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	14 455	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	14 798	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(2 418)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	41 689	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 156 637	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 010 754	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	145 884	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	67 876
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	10 618
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Amendes et pénalités				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				45		
Sorties immobilisations				14 455	12 380	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
Régul cpt de tiers				298		

Désignation de l'entreprise		2IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	6 033	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	35 891	KT		KU	4 002
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	41 027	
	Autres immobilisations corporelles				KY	21 909	KZ		LA	14 807	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 002	LC		LD	11 980	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	71 802	LO		LP	71 816	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 283	1U		1V	5 700		
TOTAL IV				LQ	4 283	LR		LS	5 700		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	82 118	ØH		ØJ	77 516		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LW	6 033	IX	6 033	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	39 893	MK	39 893	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	41 027	MN	41 027	
		Matériel de transport			IV	14 463	MP	22 253	MQ	22 253	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	25 982	MT	25 982	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
Avances et acomptes				NC		ND		NE			
TOTAL III				IY	14 463	NG	129 155	NH	129 155		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	9 983	2F	9 983	
	TOTAL IV				I3		NJ	9 983	NK	9 983	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	14 463	ØL	145 171	ØM	145 171

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* (Ne pas reporter le montant des cessions)

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 8**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2 IVAL Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise 2IVAL

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 329	PF	2 011	PG		PH	3 340
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	14 095	QA	7 369	QB		QC	21 464
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	3 200	QF		QG	3 200
	Matériel de transport	QH	5 097	QI	4 589	QJ	8	QK	9 678
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 201	QM	5 777	QN		QO	11 978
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	25 393	QV	20 934	QW	8	QX	46 319
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	26 722	ØP	22 945	ØQ	8	ØR	49 660

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY			
Total général non venant (NS + NT + NU)						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2 IVAL

Néant

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B		6C		6D	
		6E	6F		6G		6H	
		02	03		04		05	
		9U	9V		9W		9X	
		06	07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 2 IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	9 983	UV	UW	9 983	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	1 142 226	1 142 226			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	4 977	4 977			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	35 052	35 052		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	49 244	49 244		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	104 766	104 766			
	Charges constatées d'avance		VS	24 775	24 775			
	TOTAUX			VT	1 371 023	VU	1 361 040	VV
RENVois	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	39 128	39 128				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	456 788	31 606	425 182			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	622 466	622 466				
Personnel et comptes rattachés		8C	156 561	156 561				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	81 860	81 860				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	190 031	190 031			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 638	11 638			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	907	907				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 805	11 805				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	1 571 184	VZ	1 146 002	425 182	
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	885 206	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	475 448	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise 2 IVAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N. clos le : 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	145 884		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 630		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités	WJ	45	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	45	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	41 689		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8			
			- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON1 *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	4 702		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	193 950	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
			- imposées au taux de 0 %		WH			
			- imposées au taux de 19 %		WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 206 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	27 361	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	166 589			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	166 589			

Désignation de l'entreprise <u>2 IVAL</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
-------------------------------------------	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	85 917

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>2 IVAL</u>												Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	334 187		Dividendes		ZD	174 187						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	160 000							
					Report à nouveau	ZF								
	TOTAL I	ØF	334 187			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	334 187					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	962 962		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	219 793		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	305 938		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	25 189		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	509 767		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 023 650		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	11 025		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	10 449		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	21 474		
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	629 793		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	495 646		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *										ØB	603 459		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%		
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL									
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO									
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 2IVAL Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1 Matériel de trans	14 463		8		14 455
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1	12 380	(2 075)				
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés		+				
17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)) (12)		(2 075)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)) (13)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2 IVAL

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2IVAL							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: 2IVAL										Néant <input type="checkbox"/> *							
Exercice ouvert le: 01012018						et clos le: 31122018				Données en nombre de mois		1	2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																	
Effectif moyen du personnel * :										YP	21,00						
Dont apprentis										YF							
Dont handicapés										YG							
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 615 227						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK							
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT							
TOTAL 1										OX	3 615 227						
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE							
Subventions d'exploitation reçues										OF	1 000						
Variation positive des stocks										OD	517 412						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT							
TOTAL 2										OM	518 412						
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																	
Achats										ON	928 841						
Variation négative des stocks										OQ	15 376						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	1 684 930						
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ							
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	182						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9							
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	2 075						
TOTAL 3										OJ	2 631 404						
IV - Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 502 235				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	1 502 235						
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																	
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)						GX				Effectifs au sens de la CVAE *			EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX							
Période de référence				GY		/		/			GZ		/		/		
Date de cessation										HR		/		/			
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>																	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE (voie) 89 rue George Stephenson Zone Technopole Transalley

CODE POSTAL 59300 VILLE FAMARS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DELBECQ Prénom(s) Maxence

Nom marital % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 450

Naissance: Date 21/01/1972 N° Département NORD Commune CONDE SUR ESCAUT Pays

Adresse : N° 73 Voie Rue Edouard Vaillant

Code Postal 59199 Commune HERGNIES Pays

Titre (2) M Nom patronymique SPLINGART Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 70,00 Nb de parts ou actions 2100

Naissance: Date 25/09/1968 N° Département NORD Commune VALENCIENNES Pays

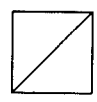
Adresse : N° 3 Voie Chemin du Fortin

Code Postal 59278 Commune ESCAUTPONT Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou M F pour Mademoiselle

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

2 IVAL

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 80325027300031

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE (voie) 89 rue George Stephenson Zone Technopole Transalley

CODE POSTAL 59300 VILLE FAMARS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 225 359,96 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 145 883,50 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/03/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au premier entré / premier sorti.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 649 pour un montant de 27 361€(ANC, note d'information du 28 février 2013),

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de prospection de nouveaux marchés (100 %)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 145 171 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 033			6 033
Immobilisations corporelles	71 802	71 816	14 463	129 155
Immobilisations financières	4 283	5 700		9 983
TOTAL	82 118	77 516	14 463	145 171

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 49 660 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 329	2 011		3 340
Immobilisations corporelles	25 393	20 934	8	46 319
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	26 722	22 945	8	49 660

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	6 033	3 340	2 693	3 ans
Materiel industriel	39 893	21 464	18 430	5 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	41 027	3 200	37 827	10 ans
Materiel de transport	22 253	9 678	12 575	de 5 ans
Materiel de bureau et informatique	18 923	10 941	7 981	de 3 ans
Mobilier	7 059	1 037	6 023	5 ans
TOTAL	135 188	49 660	85 528	

3.2 - Etat des créances = 1 371 023 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 983		9 983
Actif circulant & charges d'avance	1 361 040	1 361 040	
TOTAL	1 371 023	1 361 040	9 983

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 977 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 977
Disponibilités	
TOTAL	4 977

3.4 - Charges constatées d'avance = 24 775 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 1 571 184 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	495 915	70 733	425 182	
Dettes financières diverses	907	907		
Fournisseurs	622 466	622 466		
Dettes fiscales & sociales	440 091	440 091		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 805	11 805		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 571 184	1 146 002	425 182	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 165 789 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	475
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	32 960
Dettes fiscales & sociales	132 355
Autres dettes	
TOTAL	165 789

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 615 227 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	3 615 227	100,00 %
TOTAL	3 615 227	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 41 689 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	198 536		198 536
Résultat financier	-8 546		-8 546
Résultat exceptionnel	-2 418		-2 418
Participation des salariés			
TOTAL	187 573	41 689	145 884

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 4 977 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	4 977
Produits a recevoir(438700)	4 977
TOTAL	4 977

8.2 - Charges constatées d'avance = 24 775 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	24 775
TOTAL	24 775

8.3 - Charges à payer = 165 789 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	475
Sur emprunts aupres etabli. credit(168840)	475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	32 960
Fournisseurs(408100)	32 960
Dettes fiscales et sociales :	132 355
Dettes provisio. pour congés payes(428200)	59 253
Autres charges a payer(428600)	24 000
Charges sociales sur congés payes(438200)	26 664
Autres charges a payer(438600)	10 800
Autres charges a payer(448600)	11 638
TOTAL	165 789

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 18 mois	30/06/2014 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	
b) Nombre d'actions émises	3 000	3 000	3 000	3 000	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 615 227	2 684 786	2 246 074	1 044 179	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	210 518	399 657	291 111	108 155	
c) Impôt sur les bénéfices	41 689	49 381	5 002		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	168 829	350 276	286 109	108 155	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	145 884	334 187	279 030	104 105	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	56	117	95	36	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	49	111	93	35	
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	714 008	603 975	409 498	260 250	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	278 272	224 919	168 364	73 995	

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) - Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

Observations complémentaires

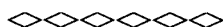
2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes

Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €uros

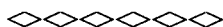
Siège social : 89, Rue George Stephenson
ZA Technopole Transalley

59300 – FAMARS

RCS VALENCIENNES : 803 250 273



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 JUIN 2019



L'an deux mille dix-neuf,

Le quatorze juin,

Les actionnaires de la SAS 2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes, société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 €uros, divisé en 3 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège Social, 89, rue George Stephenson – ZA Technopole Transalley à FAMARS (59300), sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Philippe SPLINGART propriétaire de 2 100 actions	2 100
- Monsieur Christophe COQUELIN propriétaire de 450 actions	450
- Monsieur Maxence DELBECQ propriétaire de 450 actions	450
	<hr/>
	3 000

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SPLINGART, président associé.

DP C.C SP

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, établis par la Présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve l'unique convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le trente et un décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le trente et un décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DTT CC. SP

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 145 884 Euros de la manière suivante :

- à la distribution de dividendes pour	70 000 €
- le solde, aux « autres réserves », soit	75 884 €

Le dividende revenant à chaque part est ainsi de 23,333 €. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la Loi de finances pour 2018, les dividendes seront soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% (12,8% d'impôts et 17,2% de prélèvements sociaux) sans abattement.

Toutefois, l'article L131-6 du code de la Sécurité Sociale étendant à l'ensemble des assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants et exerçant leur activité dans le cadre d'une société soumise à l'IS, l'assiette des cotisations et contributions sociales la fraction du dividende distribué supérieur à 10% du montant du capital social, primes d'émission et sommes versées en comptes courant et revenant au TNS ne donnera pas lieu à prélèvement à la source.

Les contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront cependant choisir l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu selon leur tranche marginal d'imposition. Ils bénéficieront dans ce cas de la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les prélèvements sociaux sur les dividendes éligibles à l'abattement de 40% seront perçus à la source au taux de 17,2% sous les mêmes réserves pour les assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants.

Par ailleurs, un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 %, sera perçu à la source sauf demande de dispense pour les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € ou 75 000 € (selon le foyer fiscal).

Dans ces conditions la société acquittera, à la date de mise en paiement du dividende :

- pour les associés assujettis au prélèvement fiscal, la part nette qui leur revient, soit la somme de 16,333 € par part sociale.

Conformément à la Loi, nous rappelons qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 160 000 Euros et qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2016 pour un montant de 79 030 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DM C.E. SP

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

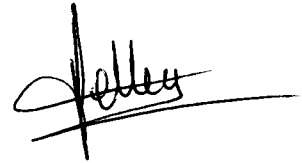
M. Philippe SPLINGART



M. Christophe COQUELIN



M. Maxence DELBECQ





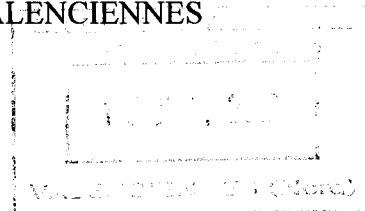
AUDIT & GESTION

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

5, place du Commerce

59300 VALENCIENNES



Valenciennes, le 12 juillet 2019.

Objet : dépôt des comptes clos le 31/12/2018
de la SAS 2iVAL

Mesdames, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint les pièces nécessaires aux dépôts des comptes sociaux de la SAS 2iVAL sise 89, rue George Stephenson – ZA Technopole Transalley à FAMARS (59300) – RCS VALENCIENNES 803 250 273 concernant l'exercice clos le 31/12/2018 à savoir :

- un exemplaire des comptes annuels certifiés conformes,
- un exemplaire du procès-verbal des délibérations,
- un chèque de 45,73 Euros pour le coût du dépôt.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Mesdames, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Bruno CHRZAN
COMPTAVAL AUDIT ET GESTION
17 Avenue d'Amsterdam
59300 Valenciennes
03.27.28.12.68

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes